



La dernière requête mise en examen hier soir devant le Conseil Constitutionnel a été rejetée vers 2 heures du matin (1hGMT). La requête de Joshua Osih candidat du Social democratic Front, SDF (Front Social démocratique –FSD-) recevable sur la forme, a été rejetée sur le fond par le Conseil constitutionnel.

Le candidat du SDF, (principal parti de l'opposition parlementaire), demandait l'annulation totale du scrutin en raison de la crise sociopolitique qui secoue les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest où des centaines de milliers d'électeurs menacés de mort par les séparatistes, ne sont pas sortis pour voter.

Le Conseil Constitutionnel a jugé la requête « recevable » sur la forme. Les 11 sages camerounais, ont rejeté la requête car non «justifiée et sans incidence sur la sincérité du scrutin », a déclaré Clément Atangana le président du Conseil Constitutionnel.

Au total, tous les dix-huit (18) recours ont été rejetés. 14 de ces recours avaient été introduits par Bertin Kisob camerounais qui n'était pas candidat à l'élection présidentielle du 7 octobre et dont le conseil a estimé qu'il n'avait pas qualité pour en demander l'annulation.

Il y a eu également le recours du Révérend Rigobert Aminou Gabanmidanha jugé irrecevable. Raison évoquée par le Conseil constitutionnel : « le requérant n'a pas qualité » pour demander

l'annulation du scrutin.

La requête du Candidat Cabral Libii a été rejetée, pour dépôt tardif. Le requérant demandait l'annulation du scrutin « caractérisé par de nombreuses fraudes et irrégularités ».

Le candidat du parti Univers a été débouté pour dépôt tardif. L'article 132 du Code électoral prévoit le dépôt de recours dans un délai de 72h après la fermeture des bureaux de vote. Le requérant a déposé son recours 73h après. La demande de récusation du Conseil constitutionnel de Maurice Kamto, (candidat autoproclamé vainqueur de la présidentielle) a été rejetée pour défaut de qualité ainsi que son recours en annulation partielle du vote.

Lors de son intervention Joshua Osih a dit qu'il « n'acceptera jamais que le Cameroun soit placé sous le contrôle de la communauté internationale. » Le contentieux électoral du scrutin présidentiel est totalement vidé, place donc à la proclamation officielle des résultats au plus tard le 22 octobre prochain.

koaci.com
